

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1235

présenté par  
M. Peiro  
-----**ARTICLE 35**

Après l'alinéa 35, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À l'article L. 372-2, les mots : « des produits forestiers » sont remplacés par les mots : « du bois » .

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence, visant à harmoniser la dénomination de la commission régionale de la forêt et du bois en Guyane.